

## ***Du manque de discipline des musiques populaires***

15 octobre 2016

---

### **Appel à contributions**

Université de Strasbourg, Maison Interuniversitaires des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA)

Les frontières disciplinaires peuvent constituer des obstacles à la communication entre chercheurs. Elles déterminent nos institutions de rattachement, qu'il s'agisse de recherche ou d'enseignement supérieur, les revues dans lesquelles il est attendu que nous publiions, les colloques auxquels nous participons, et jusqu'au vocabulaire<sup>1</sup> que nous employons pour désigner et analyser nos objets d'étude.

Depuis sa fondation en 2005, la branche francophone d'Europe de l'IASPM (*International Association for the Study of Popular Music*) œuvre précisément à rassembler des chercheurs qui, séparés par leurs affiliations disciplinaires, partagent le même objet d'étude : les « musiques populaires », « musiques amplifiées » ou « musiques actuelles », expressions adoptées par la majorité des chercheurs comme équivalents du « *popular music* » fédérant notre association à l'échelle internationale. Cependant, la tâche de notre branche semble plus ardue encore, car si les « *Popular Music Studies* » se sont imposées dans plusieurs pays comme champ d'investigation légitime incarné par des départements dédiés au sein de prestigieuses universités, l'étude des musiques populaires en France, en Belgique et en Suisse ne constitue toujours pas un domaine académique.

L'ironie est que notre objet d'étude, précisément, se contient difficilement. De l'étiquette floue de « *popular music* », rendue plus floue encore par ses traductions françaises, à l'éventail des objets, pratiques et représentations que recouvre le terme même de « musique », le chercheur se retrouve, quel que soit son domaine, à tenter de discipliner un objet fuyant.

La musique populaire dans l'Europe francophone a-t-elle trop de disciplines et trop peu de discipline ?

En 2007, un congrès nous avait rassemblés à Louvain-la-Neuve, autour de la question de l'exception francophone – congrès qui avait permis de « passer les frontières », pas seulement la ligne séparant la France de la Belgique (pays dont étaient originaires les participants), mais celles qui éloignent les musicologues des sociologues, les anglicistes des spécialistes des sciences de la communication, les chercheurs en littérature comparée des exilés travaillant dans les universités anglophones sous l'étiquette des « *French Studies* ».

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet « Penser les musiques populaires, à partir des musiques électroniques » par Anne Petiau, [http://iaspmfrancophone.online.fr/colloque2007/Petiau\\_2007.pdf](http://iaspmfrancophone.online.fr/colloque2007/Petiau_2007.pdf)

Dix ans après la création de notre branche, nous invitons tous nos membres à « faire corps » pour se rassembler à Strasbourg le 15 octobre 2016 et parler de la façon dont leur affiliations disciplinaires modifient leur perception des musiques populaires et de la façon de les étudier.

Au cours de cette journée, nous nous poserons la question de l'aspect disciplinaire ou pluridisciplinaire de nos recherches. A quel point nos disciplines sont-elles utiles, adéquates ou suffisantes pour aborder l'étude des musiques populaires ? En quoi nos spécialités nous limitent-elles dans l'étude des musiques populaires ? Dans quelle mesure le chercheur qui s'intéresse aux musiques populaires doit-il emprunter à d'autres domaines pour pouvoir saisir son objet ? Les communications sur les inadéquations théoriques ressenties par les membres de l'association entre leur sujet d'étude et le bagage théorique de leurs disciplines seront les bienvenues. Nous pourrions aussi nous interroger sur l'existence d'une doxa dans notre domaine de recherche. Y a-t-il une idéologie disciplinaire dominante dans les « *popular music studies* » à la française ?

Nous aborderons la question connexe de la légitimité de notre sujet. Les communications sur le degré d'acceptation des musiques populaires comme domaine d'étude au sein de la communauté des chercheurs de chacune de nos disciplines seront les bienvenues, qu'il s'agisse de leur place dans les colloques et les revues, ou dans les programmes de licence et de master.

Il faudra également se poser la question de la façon dont nos disciplines influencent ou limitent la définition de nos sujets. Les « musiques populaires » étudiées sont-elles les mêmes en musicologie, en sociologie, en études anglaises, en lettres ou en sciences de la communication ? Parlons-nous la même langue ? Les communications comparant deux travaux sur le même sujet (courant, événement, artiste, pratique, etc.) provenant de disciplines différentes permettront de mettre en évidence les dissonances et complémentarités qui existent entre nos approches.

Enfin, les interventions dressant un état des lieux de la recherche sur les musiques populaires dans chacune de nos disciplines seront les bienvenues. Quels sont les nouveaux travaux, dans chaque domaine, qui constituent des contributions intéressantes à l'étude de notre objet ? Quelles sont les problématiques principales qui occupent les chercheurs aujourd'hui ?

Les propositions de communication (500 mots maximum) devront être envoyées à Elsa Grassy ([grassy@unistra.fr](mailto:grassy@unistra.fr)) et à Catherine Rudent ([catherine.rudent@paris-sorbonne.fr](mailto:catherine.rudent@paris-sorbonne.fr)) avant le 30 mars 2016.